



Groupe de travail 05/015

Le déménagement de la DG décalé de 6 mois ! Compte-rendu de l'instance de concertation de DG du 21 avril 2005

La réunion de cette instance promise par la DG pour le 1er trimestre 2005 s'est donc tenue le 21 avril. L'administration a présenté aux OS, les premiers plans des futurs bâtiments de la direction générale à Montreuil et indiqué que les travaux commenceront au début de l'année 2006.

Le déménagement annoncé pour la mi 2007 est prévu désormais en fin d'année 2007. Il y a fort à parier que cette date ne sera que très difficilement tenue !

Eurodouane à Montreuil : F. Mongin vote non !

Cet immeuble en forme de U aura deux niveaux supplémentaires pour ajuster sa capacité aux effectifs actuels. L'ensemble des services devrait être logé dans de meilleures conditions à l'exception du groupement Eurodouane qui n'est pas prévu dans le déménagement.

S'agissant des effectifs, M. Bonnet nous a assuré qu'il n'était pas question de les diminuer à l'occasion du déménagement.

Effectifs : attention danger !

De manière incidente et sur un plan plus général, une réflexion sera engagée sur le niveau d'effectifs nécessaire au bon fonctionnement de la DG. En effet, ceux ci ont augmenté de 10 % en trois ans.

Ce qui laisse à penser que la certitude affichée aujourd'hui est toute relative ! En effet dans le cadre de la réforme AG, la DG ne s'est pas cachée pour estimer que les effectifs AG étaient trop nombreux au regard des personnels en poste à la DGDDI !

Nous avons demandé et obtenu que cette question d'effectifs soit soumise à la discussion avec les organisations syndicales.

La modularité nécessaire !

Sur la configuration du bâtiment, le principe des cloisons modulables a été retenu pour permettre l'adaptabilité des bureaux.

Les locaux communs (restaurant, cafeteria, salle de sport, infirmerie ...) seront aux niveaux R -1 et rez de chaussée. Une salle de réunion est prévue pour les CTPC et en général pour toutes les réunions avec un grand nombre de participants.

Chaque étage comportera une salle de réunion pour 20 personnes et deux salles pour 10 personnes.

La solitude des chefs !

L'encadrement supérieur, les chefs de bureau et de section seront seuls dans leur bureau. Les rédacteurs travailleront à deux ou trois par bureau et quand la demande est expressément faite par le service lui-même à plus de 3 agents. Le mobilier de bureau sera totalement neuf dans les nouveaux locaux.

Chaque agent disposera d'une surface utile de 10 m² au minimum ce qui correspond à la pratique habituelle des locaux récents. Dans chaque aile du bâtiment sera installé un local « boisson » et un local « fumeurs ». La linéarité des couloirs du type Bercy sera évitée. La société « Génie des lieux » a été sélectionnée par appel d'offre pour aménager l'espace.

A la carte !

Chaque service exprimera ses besoins afin que la société chargée de l'aménagement de l'espace puisse faire une proposition de plan pour validation. Chaque organisation syndicale aura son local ce qui correspond là aussi aux dispositions du droit syndical. La taille n'a pas été précisée !

L'enquête promise le 5 novembre par la DG pour connaître quels sont les agents qui désirent suivre leur emploi, sera réalisée très rapidement pour pouvoir être présentée lors de la prochaine réunion.

Le débat !

Un forum de discussion sera créé sur Aladin en 2007 sur le déménagement.

Par ailleurs, la DG demande aux agents d'organiser dès que possible un tri des documents en vue d'un archivage méthodique et maîtrisé.

Un souci de pollution ?

La CFDT a également posé la question de l'éventuelle insalubrité du terrain supportant la construction. La DG s'est engagée à une dépollution du site si cela s'avérait nécessaire.

Nous avons soulevé le problème de l'économie générale de cette opération en soulignant que nous étions, une fois de plus, « les bons élèves » de la fonction publique. D'autres administrations ont accru dernièrement leur patrimoine immobilier dans Paris intra-muros !

Le black-out !

Sur ce sujet, l'administration n'est toujours pas en mesure de nous donner le prix de vente des immeubles. Le coût de la construction du nouvel immeuble n'a pas été communiqué non plus.

Une seule précision : les crédits de la douane ne devraient pas être entamés par cette opération, la vente devrait financer la construction ainsi que le changement de mobilier (dixit la DG).

Acte 3 !

La prochaine réunion de l'instance de concertation se tiendra fin juin.

Paris, le 22 avril 2005